

NOTICE CONSTRUCTEUR

A. Implantation

A.1 IDENTIFICATION DU JEU

Nom de la gamme : **Parcours sportifs**
Nom de l'agrès cinétique : **Balancier**

Référence: **AC 032**

Nom du fournisseur : **SA Transalp**

Adresse du fournisseur : **179 route de Faverge**

Code postal : **38470** Ville : **L'ALBENC**

Téléphone : **04.76.64.75.18** Télécopie : **04.76.64.79.79**

Email : **info@transalp.fr**

A.2 USAGE - IMPLANTATION

Tranche d'âge : **Sans objet, mais équipement destiné aux personnes de 1.40m minimum**

Zone d'évolution préconisée : **17.8 m²**
Espace d'exercice : **6.1m²**

Zone d'implantation conseillée : **Terrain plat, stable et nivelé**

Remarque : **Une zone d'évolution autour du jeu doit être laissée libre de tout obstacle**

Nature des fondations : **Ancrages à - 700 mm**

Les dimensions des plots béton indiquées sur cette notice sont minimales et doivent être adaptées par le poseur à la nature du sol du site concerné.

Les poteaux ne doivent pas bouger dans les conditions de pratique normale de l'exercice proposé.

Les poteaux sont équipés d'un rivet indiquant le niveau 0. Le sol fini ne doit pas être en deçà de cette limite

A.3 Implantation & montage

Nous recommandons aux personnes s'occupant de la pose de prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants si l'installation ou le démontage de l'installation est incomplet.

A.4 Maintenance

La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement ou des matériaux utilisés et en fonction d'autres facteurs tel qu'une utilisation intensive, du vandalisme, du climat, de l'âge de l'équipement.

A.4.1 Nettoyage

- Fréquence: Trimestrielle
- Produits à utiliser: Eau savonneuse
- Dosage, pression, température: 40 bars à 30°
- Procédés: Pompe pression à eau

A.4.2 Contrôle visuel de routine

Contrôle destiné à identifier les risques manifestes qui peuvent résulter d'actes de vandalisme, de l'utilisation ou des conditions météorologiques.

Eléments à contrôler :

- Propreté - état du sol - entretien du niveau 0- fondations –
- Taux d'usure des pièces mobiles - pièces manquantes –
- Intégrité de la structure.

Fréquence : Hebdomadaire.

Nota : Après une première utilisation, lors de la période de rodage, il est conseillé de vérifier le serrage des différents organes.

A.4.3 Contrôle fonctionnel

Contrôle destiné à vérifier le fonctionnement et la stabilité de l'équipement.

Eléments à contrôler : Toutes pièces mobiles - pièces soudées.

Fréquence : Trimestrielle.

A.4.4 Contrôle principal

Contrôle destiné à vérifier le niveau global de sécurité de l'équipement.

Eléments à contrôler :

- Fondations - traces de corrosion -
- Tout élément ayant fait l'objet de réparation.

Fréquence : Annuelle.

Prescriptions pour remise en service

Les pièces de rechange doivent être les pièces originales de Transalp.

- Pièces détachées s'adresser : SA TRANSALP -- 179 route de Faverge -- 38470 L'ALBENC

B. Colisage

B.1 Fournitures

Qté	DESIGNATION
	Désignation
1	Agrès
4	Cheilles 12x120

B.2 Scellement

Scellement sur plot béton 700x700mm profondeur 700mm

C. Montage

C.1 S'assurer des dimensions du terrain :

En se servant du plan Réf. AC 032:

- Vérifier que la surface globale indiquée est bien disponible, et dans l'orientation prescrite.
- Vérifier la stabilité et la planéité du terrain.
- Vérifier que le positionnement de l'équipement respectera les zones d'évolution, en conformité des normes en vigueur.
- Vérifier la mise en sécurité du terrain afin d'éviter tout accident lors de l'installation de l'équipement.

C.2 Préparation de l'implantation (sur terrain stabilisé) :

Effectuer le traçage de la structure et les fouilles suivant le plan d'implantation fourni Réf. AC 032 (bien vérifier les côtes),

Implantation sur bloc béton : Dimensions 700 x 700 x 700 mm,

Prélud

Espaces Ludiques et Sportifs
Contrôle, Ingénierie, Formation

N° de certificat : N°2015 288
Version CCT20060705V

PIERREFITTE SUR SEINE, le 15 septembre 2015

CERTIFICAT DE CONFORMITE

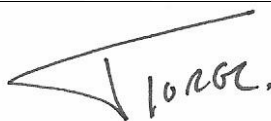
CERTIFICAT
ZERTIFIKAT

Annule et remplace le certificat N° 200150100

A la norme NF EN16630 - 2015

To the standard NF EN 16630 - 2015
Nach den Europäischen Normen NF EN 16630 - 2015

Fabricant <i>Manufacturer/ Hersteller</i>	TRANSALP 179, route de faverge 38470 L'ALBENC	Distributeur : <i>Distributor/ Verteiler :</i>	TRANSALP 179, route de faverge 38470 L'ALBENC
Désignation : <i>Product/Model:</i>	Balancier	Référence : <i>Reference/Artikelnummer :</i>	AC032
Tranche d'âge : <i>Age group/ Altersgruppe :</i>	+ 1,40m	Rapport d'essai : <i>Test report/Prüfbericht:</i>	CO1502716
Autres références: <i>Other Reference</i> <i>Andere Artikel nummer:</i>			



MOREL Freddy
Responsable d'essais
Test manager/Ing. Prüfmanager

Ce certificat est délivré dans les conditions suivantes :
This certificate is issued under following conditions:
Dieses Zertifikat wird unter folgenden Bedingungen ausgestellt :

- Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doit faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation**
Any modification of the tested equipment, of its configuration (removable components, etc) and of its assemblies shall be submitted to an application for extension of certificate.
Jede Änderungen der geprüften Gerät, von seiner Gestaltung (Ersatzteile usw...) und von seinem Zusammenbau benötigt eine zertifikatsausdehnung.
- Il appartient au fabricant et/ou distributeur de s'assurer que tous les équipements de même type qu'il fabrique et/ou installe soient conformes au modèle bénéficiant du présent certificat de conformité**
The manufacturer and/or distributor, shall ensure that the manufacturing or installation process of all the equipment of the same type comply with the model subject to this certificate of conformity
Der Hersteller oder der Verteiler muss sich versichert, dass alle ähnliche Produkte, die er herstellt oder verkauft und/oder installiert, entsprechen dem Model bezüglich diesem Zertifikat.
- Ce certificat porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen/l'essai faisant l'objet du rapport d'essai/d'examen ci-dessus.**
This certificate applies only to the playground equipment subject to the above mentioned examination test report
Dieses Zertifikat ist nur für das Spielgerät mit seinem Prüfbericht gültig
- La conformité mentionnée ci-dessus est soumise au respect des règles d'implantation définies dans la notice du fabricant**
The above mentioned conformity is subject to the installation specifications mentioned in the manufacturer's instructions for use.
Dieses Zertifikat gilt nur für die Geräte, die nach den Montageanleitungen und Fundamentplänen des Herstellers installiert werden
- Le certificat n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par Prélud**
It does not imply that Prélud has performed any surveillance or control of its manufacture
Dieses Zertifikat bringt damit nicht, dass eine Überwachungsverfahren oder Herstellungskontrolle von Prélud aufgestellt wird.
- Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur**
Copies are available upon request by the applicant
Kopien sind nach Anfrage an dem Inhaber zur Verfügung

Prélud

1, avenue laennec – 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
Tél/Fax : 01.49.71.02.28 – email : contact@prelud.fr – www.prelud.fr
SARL au capital de 8 000 € - RCS de BOBIGNY 480 254 507 00027 – Code NAF : 7120B - TVA Intracommunautaire : FR 29 480 254 507

Balancier

05/02/2015



Couleurs non contractuelles

